

JUSTICE

Le camp Macron cerné par les affaires

Le chef de l'Etat n'a pas réagi au renvoi du garde des sceaux, Eric Dupond-Moretti, devant la Cour de justice de la République, ni à la mise en examen du secrétaire général de l'Elysée, Alexis Kohler, lundi

Comme si de rien n'était. Sur la route de Berlin, où il était attendu pour dîner avec le chancelier allemand, Olaf Scholz, lundi 3 octobre, Emmanuel Macron a laissé couler les révélations touchant son bras droit, Alexis Kohler. Le tout-puissant secrétaire général de l'Elysée a été mis en examen, le 23 septembre, pour « prise illégale d'intérêts » dans l'enquête sur ses liens avec l'armateur MSC, a indiqué, lundi, le procureur national financier, Jean-François Bohner, confirmant une information de Franceinfo.

Cette annonce est intervenue quelques heures après le renvoi du garde des sceaux, Eric Dupond-Moretti, devant la Cour de justice de la République, pour « prises illégales d'intérêts » dans des enquêtes administratives diligentées contre des magistrats.

Sans un mot, l'Elysée s'est contenté de diffuser le communiqué des avocats d'Alexis Kohler, comme pour dissocier de la présidence les déboires du haut fonctionnaire. « Il conteste avec force avoir commis tout délit », écrivent-ils en soulignant que les faits en cause peuvent « remonter à plus de dix ans ». Le numéro deux de l'Elysée a en outre été placé sous le statut de témoin assisté pour trafic d'influence dans ce dossier, qui vise ses liens familiaux avec l'armateur dirigé par les cousins de sa mère.

Au palais, on fait comme si ce qu'on nomme pudiquement des « rebondissements de procédure » ne changeait rien. « Une journée normale », dépeignait, lundi, le secrétaire général adjoint de l'Elysée, Pierre-André Imbert.

À la chancellerie, un conseiller d'Eric Dupond-Moretti notait que

le pourvoi en cassation formé par les avocats du ministre lui ferait gagner « quelques mois ». La routine continue mais, de l'extérieur, la situation apparaît politiquement incongrue, sinon intenable. Elle contraste avec la promesse originelle d'Emmanuel Macron de tourner la page des scandales, lui qui, en mars 2017, se fixait pour dessein une « République irréprochable ». Alors qu'il se rendait à Berlin pour son premier voyage officiel, en mai 2017, un communiqué de l'Elysée réitérait ces engagements.

LA « SOCIÉTÉ DE LA DÉLIATION »
Très vite, Emmanuel Macron avait nuancé son discours. « Nous avons cessé de supporter ce qui semblait presque normal autrefois, l'opacité, le clientélisme, les conflits d'intérêts, tout ce qui relève d'une forme de corruption ordinaire presque impalpable, avait-il déclaré devant le Congrès, en juillet 2017. Pour autant, nul n'est irréprochable car si l'exigence doit être constante, si nous sommes tous dépositaires de la dignité qui sied à nos fonctions et que chaque jour nous oblige, la perfection n'existe pas. » Depuis, le chef de l'Etat éreinte plutôt « la société de la déliation » ou « le soupçon généralisé ».

Au sein de ses exécutifs successifs, une dizaine de membres de gouvernement ont été concernés par des enquêtes judiciaires. Alexis Kohler n'est pas le seul proche de l'entourage présidentiel à avoir des démêlés avec la justice. Thierry Solère, conseiller d'Emmanuel Macron, compte douze mises en examen depuis six ans pour « fraude fiscale », « emploi fictif » ou « financement illicite de dépenses électorales ».

« Il y a une surmultiplication des mises en examen et des mises en



AU SEIN DES EXÉCUTIFS SUCCESSIFS DU CHEF DE L'ÉTAT, UNE DIZAINE DE MEMBRES DE GOUVERNEMENT ONT ÉTÉ CONCERNÉS PAR DES ENQUÊTES JUDICIAIRES

cause devant la justice, se désolent François Bayrou, qui en a fait les frais en quittant la place Vendôme trente-cinq jours après sa nomination, en 2017. Compte tenu du nombre d'affaires qui défilent la chronique, il devient impossible de laisser ce type de décision changer l'organisation des responsabilités politiques. Cela touche tout le monde... »

Lundi, les oppositions ont réagi au compte-gouttes. Jean-Luc Mélenchon est resté silencieux, mais la présidente du groupe La France insoumise (LFI) à l'Assemblée nationale, Mathilde Panot,

a moqué un « Alexis Kohler rattrapé par la patrouille » qui devra « rendre des comptes ».

ENTACHER LA « NOUVELLE ÈRE »
« Emmanuel Macron a toujours été entouré par des soupçons permanents d'affairisme, de pantouflage et de conflits d'intérêts », a accusé Marine Le Pen, en jugeant que le chef de l'Etat prenait « une lourde responsabilité » en gardant son secrétaire général. Le Rassemblement national soupèse ses appels à la démission, moins virulents depuis que ses dirigeants sont mis en examen pour

« détournements de fonds publics » au Parlement européen.

À droite, peu d'élus se sont exprimés, alors que la présidente (Les Républicains, LR) de la région Ile-de-France, Valérie Pécresse, fait l'objet d'une enquête préliminaire du parquet de Paris, ouverte le 26 septembre, pour « détournement de fonds publics » lors de sa campagne présidentielle. Mais le « maintien en fonctions à l'Elysée » d'Alexis Kohler « serait une injure à l'institution judiciaire », a tout de même lancé Olivier Marleix, chef des députés LR. Les affaires judiciaires risquent d'entacher la

Affaire Dupond-Moretti : une procédure qui va encore durer

Le ministre de la justice devrait se trouver en situation de choisir qui sera son accusateur devant la Cour de justice de la République

L'affaire Dupond-Moretti n'a pas fini de faire des vagues. Même s'il faut souligner le peu de réaction des responsables politiques de l'opposition de droite comme de gauche à l'annonce du renvoi du ministre de la justice devant la Cour de justice de la République (CJR) pour « prises illégales d'intérêts ». Comme si chacun hésitait à exiger de tirer les conséquences d'une telle décision judiciaire qui pourrait un jour se retourner contre un membre de son bord politique. Matignon a fait savoir que le ministre de la justice gardait toute la confiance d'Elisabeth Borne et que « la question de son maintien au gouvernement ne se [posait] pas ».

Sur Twitter, lundi 3 octobre, pourtant jour de reprise de la session parlementaire, les politiciens sont ainsi restés discrets. Presque timidement, Clémentine Autain, députée La France insoumise de la Seine-Saint-Denis, a réagi à l'événement sans le citer directement : « La "République exemplaire" vantée par Ma-

cron est décidément un mirage. » Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste du Loiret, s'est montré plus direct : « La situation du garde des sceaux, renvoyé devant la Cour de justice de la République, est sans précédent. Alors que ses avocats attaquent lourdement les plus hauts magistrats, comment pourrait-il être le garant de l'indépendance de la justice ? »

Tous les recours examinés

Du côté de la société civile, Transparency International France demande la démission du ministre de la justice pour éviter d'alimenter « le sentiment de défiance de l'opinion publique à l'égard de l'ensemble de la classe politique ». Selon le communiqué publié par l'association de lutte contre la corruption, « les faits qui lui sont reprochés contribuent à affaiblir l'institution judiciaire ».

Sans surprise, les syndicats ayant déposé plainte contre leur ministre en décembre 2020 ont eu une réaction beaucoup plus ferme. Dans un communiqué commun, l'Union syndicale des

magistrats et le Syndicat de la magistrature ont souligné le caractère inédit de la situation, non seulement parce que c'est la première fois qu'un ministre en exercice est renvoyé devant la CJR, mais en raison de « l'atteinte grave à la probité » qui lui est reprochée. Surtout, soulignent-ils, « malgré les responsabilités qui lui incombent, le garde des sceaux n'a cessé de mettre en cause l'impartialité du ministère public et des juges chargés de l'instruction de l'affaire, tentant de jeter le discrédit sur leurs décisions ». Le syndicat FO Unité magistrats demande de son côté à l'exécutif de résoudre cette « crise institutionnelle sans précédent dans l'histoire de la V^e République ».

La prochaine étape, avant un éventuel procès, sera l'examen par l'assemblée plénière de la Cour de cassation du pourvoi du ministre contre l'arrêt de renvoi devant la CJR. À cette occasion, tous les recours déposés en vain par la défense au cours de l'instruction devront être examinés. Ils ont été très nombreux, invoquant des

nullités de procédure ou sollicitant des demandes d'actes, comme l'audition de François Molins. Les avocats d'Eric Dupond-Moretti, Christophe Ingrain et Rémi Lorrain, aidés de l'avocat au Conseil d'Etat Patrice Spinosi, feront à cette occasion tout pour discréditer l'information judiciaire de la CJR. Ils avaient par exemple tenté de faire récuser deux des trois magistrats de la Cour de cassation qui composent la commission d'instruction de cette juridiction spéciale.

Eloigner l'échéance d'un procès

Si la Cour de cassation décidait de faire droit à certaines de leurs demandes, elle renverrait le dossier devant la commission d'instruction de la CJR, ce qui pourrait prolonger la procédure jusqu'en 2024. « Le but est d'arriver devant la formation de jugement en disant que le dossier est un gruyère », dit un proche de la défense. Si cette stratégie permet d'éloigner l'échéance d'un procès de l'ex-avocat, et donc de prolonger son maintien au gouverne-

ment, elle risque néanmoins de faire durer ce feuilleton naušabond au gré des rebondissements de procédure.

La CJR, juridiction d'exception créée en 1993 pour juger les ministres pour les infractions commises dans le cadre de leurs fonctions, a une fois de plus montré ses limites. Elle statue notamment elle-même sur les recours déposés par le mis en cause, sans degré supérieur de juridiction. Ce que la chambre de l'instruction de la cour d'appel est pour les actes d'un juge d'instruction.

La CJR s'est retrouvée coincée dès lors que la défense a mis en cause le procureur général de la Cour de cassation. L'ex-directrice de cabinet du garde des sceaux avait affirmé que la décision litigieuse d'ordonner à l'inspection de la justice une enquête sur les magistrats du Parquet national financier (PNF) avait été prise après avoir consulté François Molins. Son audition comme témoin a été demandée... à François Molins lui-même, car, selon la Constitution, c'est à lui que

revient le rôle de procureur devant la CJR.

Mais le pire est à venir. Eric Dupond-Moretti devrait se retrouver en 2023 en situation de choisir quel magistrat sera son accusateur devant la CJR. En effet, François Molins doit partir à la retraite le 30 juin 2023. Or le procureur général de la Cour de cassation est nommé par décret par le président de la République « sur proposition du garde des sceaux ». Une situation ubuesque évidemment identifiée à Matignon et à l'Elysée.

L'une des solutions étudiées serait un décret de déport, transférant à la première ministre cette prérogative du ministre de la justice. L'autre serait de miser sur la compréhension par l'opinion du statut spécial du procureur général de la Cour de cassation, qui, contrairement aux procureurs généraux des cours d'appel et aux procureurs de la République, n'est pas hiérarchiquement lié au garde des sceaux. Aucune des solutions n'échappera à la polémique ni au soupçon. ■

JEAN-BAPTISTE JACQUIN



Le secrétaire général de l'Élysée, Alexis Kohler, et Emmanuel Macron, à l'Élysée, à Paris, le 31 août.
LUDOVIC MARIN/AFP

Alexis Kohler mis en examen pour « prise illégale d'intérêts »

Le secrétaire général de l'Élysée est mis en cause pour avoir dissimulé ses liens familiaux avec la société MSC

Alexis Kohler, le secrétaire général de l'Élysée, a été mis en examen le 23 septembre, a annoncé lundi 3 octobre le procureur de la République financier, Jean-François Bohnert, confirmant une information de Franceinfo. La justice le soupçonne de « prise illégale d'intérêts » dans les relations entre l'État et le puissant opérateur de fret Méditerranée Shipping Company (MSC), l'un des leaders mondiaux du secteur.

M. Kohler est également placé sous statut de témoin assisté pour trafic d'influence dans ce même dossier. Il a fait savoir, par le truchement de son avocat, M^e Eric Dezeuze, qu'il « conteste avec force avoir commis tout délit » pour des faits « pouvant remonter à plus de dix ans », et qu'il compte désormais « démontrer son innocence ».

Cette décision est aussi un camouflet pour le Parquet national financier (PNF). En août 2019, il avait en effet classé sans suite une première enquête, ouverte à la suite de plaintes consécutives aux révélations de *Mediapart* sur cette affaire, estimant les infractions insuffisamment caractérisées. L'association Anticor s'était alors constituée partie civile, déclenchant l'ouverture d'une information judiciaire, le 23 juin 2020, confiée à deux juges d'instruction. Ces derniers ont décidé de passer outre les réquisitions du PNF, qui avait demandé l'abandon des poursuites.

« Cela démontre que les juges sont encore indépendants », se félicite Elise Van Beneden, la présidente d'Anticor. Pour autant, regrette-t-elle, « il faut en arriver à l'étape où l'on saisit ces juges, c'est la preuve que l'action d'associations comme Anticor est importante ».

Le fond de l'affaire repose sur la dissimulation par M. Kohler de ses liens personnels avec la famille Aponte, principale actionnaire de l'opérateur de fret maritime italo-suisse MSC et principal client des chantiers navals de STX France, à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique). Les Aponte sont les cousins de la mère de l'actuel secrétaire général de l'Élysée.

Éventuelles entraves à la justice
Or, celui-ci a siégé au conseil d'administration du Grand Port maritime du Havre (GPMH) en tant que sous-directeur de l'agence des participations de l'État (2010-2012). Il a ainsi approuvé des contrats entre une filiale de MSC et le GPMH. S'il assure s'être mis à l'écart des négociations, des documents révélés par *Mediapart* montrent qu'il a bien participé aux réunions, ce que confirmait en partie l'enquête préliminaire. Il a également pu prendre des décisions en faveur de MSC en tant que membre des cabinets de Pierre Moscovici et Emmanuel

Macron au ministère de l'économie. Autant de postes stratégiques, où il a pu influencer les choix de l'État.

Après un premier refus en 2014, M. Kohler obtient en 2016 l'autorisation de quitter la haute fonction publique pour rejoindre MSC, en tant que directeur financier. Un poste qu'il n'occupe que quelques mois, avant de rallier l'Élysée dans le sillage d'Emmanuel Macron, devenant le haut fonctionnaire le plus influent du pays.

Outre le fond de cette affaire, se pose la question des éventuelles entraves à l'action de la justice dans ce dossier, mais aussi celle du « positionnement du Parquet national financier », note M^{me} Van Beneden. En effet, en juin 2019, les enquêteurs de la Brigade de répression de la délinquance économique (BRDE), qui ont mené des perquisitions et auditionné une douzaine de personnes, rendent un premier procès-verbal qui, selon l'association anticorruption, comporte des éléments précis qui penchent en faveur d'une mise en examen et de la saisine d'un juge d'instruction.

Document troublant

Mais le 1^{er} juillet 2019, la défense de M. Kohler produisait un nouveau document troublant : une lettre manuscrite signée d'Emmanuel Macron, dans laquelle le chef de l'État affirmait à son secrétaire général : « J'étais déjà informé de vos liens familiaux avec les actionnaires de contrôle de la société MSC ainsi que de la volonté que vous avez exprimée de rejoindre cette entreprise. »

Quelques jours plus tard, la BRDE rendait un nouveau rapport, amputé de nombreux éléments à charge contre le secrétaire général de l'Élysée. C'est à la suite de ce rapport que le PNF décidait du classement sans suite de l'affaire. Une décision rendue par deux procureurs (qui ne sont pas indépendants, contrairement aux magistrats du siège), du fait d'une vacance à la direction du PNF, à la suite du départ de la procureure générale, Eliane Houlette. Auditionnée devant la commission parlementaire sur les obstacles à l'indépendance de la justice, à l'été 2020, cette dernière avait reconnu que cet intermède n'était « pas une bonne chose ».

Mis en examen, Alexis Kohler peut-il rester en poste ? Si l'Élysée a fait savoir que son départ n'était pas envisagé à ce stade, de nombreuses figures de l'opposition ont demandé sa démission, de même que l'association Anticor. « C'est très dangereux de garder en responsabilité des personnes mises en examen, même si elles restent présumées innocentes », estime M^{me} Van Beneden, qui souligne la « confiance rompue » entre politiques et citoyens. Mais elle se dit pessimiste, au vu des choix d'Emmanuel Macron lors d'affaires précédentes, rappelant qu'il « a mis fin à la jurisprudence Balladur », une pratique qui voulait, depuis les années 1990, que les membres du gouvernement mis en examen démissionnent. ■

L'ÉLYSÉE A FAIT SAVOIR QUE LE DÉPART DE M. KOHLER N'ÉTAIT PAS ENVISAGÉ À CE STADE

SAMUEL LAURENT

« nouvelle ère » voulue par le chef de l'État.

L'image d'un garde des sceaux jugé serait inédicté sous la V^e République. Le socialiste Jean-Jacques Urvoas, ministre de la justice en 2016-2017, décrit un paradoxe qui nuit à l'institution : « Avec ses trois derniers excellents budgets, Dupond-Moretti devrait être accueilli par des acclamations sur les parvis des palais de justice ! Mais la personnalité fait barrage. Et à partir du moment où il est renvoyé pour un procès, il est entravé dans son action. Son maintien prive la majorité d'être reconnue pour les avancées accomplies. S'il le garde, Emmanuel Macron fait une croix sur l'institution judiciaire. »

« Un ministre en exercice ne peut pas être au Parlement le matin et au tribunal le soir. Si cela se confirmait, ce serait le signe d'un effondrement éthique. Ou bien que l'on se moque des juges », a écrié l'avocat Jean-Pierre Mignard, autrefois un soutien d'Emmanuel Macron, sur le réseau social Twitter.

François Hollande évoque lui aussi un « relâchement éthique » : « Les affaires Abad et Darmanin, ou celles dans lesquelles se débattent LFI et les écologistes, ont pris plus d'importance que celles liées à l'exemplarité dans la conduite des affaires publiques. Il y a eu un glissement, alors que la probité financière et l'absence de conflits d'intérêts sont le premier devoir d'un responsable politique. »

L'ex-chef de l'État rappelle qu'il avait édicté que tout membre du gouvernement faisant l'objet d'un acte judiciaire devait démissionner. Une doctrine reprise dans les premiers temps par Emmanuel Macron, puis abandonnée avec la mise en examen d'Eric Dupond-Moretti, en juillet 2021. « Dès lors, il n'y a plus de jurisprudence, résume François Hollande. Il n'y a donc plus de contrôle, c'est à la discrétion du président de la République. » ■

IVANNE TRIPPENBACH